



CONSEIL COMMUNAL I

Zola - Haut-Brion - La Taillade
Médoquine - Saint Genès



RÉUNION PUBLIQUE

DU 29 NOVEMBRE 2021

REQUALIFICATION DE LA PLACE ÉMILE ZOLA

COMPTE-RENDU

La réunion du jour, conformément aux engagements annoncés lors de la rencontre du 21 septembre dernier, a pour but de présenter les retours du questionnaires exprimés par les riverains et de présenter les propositions d'aménagements qui en découlent. Aujourd'hui, il s'agit de valider les grands principes d'aménagement des 3 parcelles concernées de la place Emile Zola.

Il est bien précisé que le sujet de la circulation sur le périmètre concerné, n'est pas à l'ordre du jour, car ce n'est pas l'objet de la réunion.

Une réunion spécifique sur cette thématique sera programmée d'ici la fin de l'année (la réunion publique prévue le 16 décembre à l'espace Mozart a été finalement annulée en raison de la situation sanitaire et reportée à une date ultérieure).

Madame FABRE-TABOURIN, 1ère Adjointe au maire en charge des Grands projets de la ville de demain et Madame RONDEAU, Adjointe au maire en charge de l'environnement, du développement durable et espaces verts et de la participation citoyenne présentent le diaporama ci-joint. Chacune des 3 parcelles concernées fait l'objet d'une présentation spécifique.

Sur la parcelle de l'ancien garage, les études ont montré que la pollution est finalement peu importante. Il s'agit d'une présence de déchets inertes en surface, il n'y a pas de risque sanitaire. Donc, soit cette pollution est traitée sur place soit ailleurs. Par ailleurs, les études ont montré que le sol était pauvre, ce qui amène la ville à abandonner l'idée de réaliser sur le site une « micro-forêt », d'où la proposition de 2 options d'aménagement qui sont soumises à l'appréciation des habitants. Ce sont les personnes présentes à la réunion qui choisiront celle qui devra être réalisée.

L'option 1 : Elle a l'avantage de traiter tout de suite la pollution du site. Il s'agit de retirer les 200 m³ de terre polluée, puis de remettre de la bonne terre. Le site pourrait être aménagé tel que présenté dans le diaporama très rapidement.

L'option 2 : Il s'agit d'utiliser la technique de la « phytoremédiation » qui consiste à dépolluer le sol de manière naturelle en laissant pousser des plantes spécifiques sur cet espace et ce pendant 18 mois. L'aménagement sera donc entrepris au terme de cette période.

Après débat il est procédé au vote.

L'option 1 obtient 11 votes et l'option 2 obtient 14 votes, 8 personnes s'abstiennent.

C'est donc la « phytoremédiation qui sera être utilisée pour dépolluer le sol.

La Ville reviendra dans 2 ans devant les habitants pour convenir de l'aménagement de cette parcelle.

Il est également convenu, que cette parcelle pourra être reliée à l'îlot central si la réunion sur la circulation prévue en fin d'année offre une solution d'aménagement.

Sur l'îlot central, le principe de désimperméabiliser l'ensemble est retenu à l'unanimité des participants, de même que le retrait de la clôture. Il est cependant suggéré par certains riverains de privilégier la plantation de végétaux en bordure de voirie pour empêcher le stationnement de véhicules d'une part, mais aussi de développer une « clôture végétale » pour sécuriser le périmètre.

Des bancs seront installés en vis-à-vis au milieu de la parcelle pour développer la convivialité. Les bacs de plantation du jardin partagé seront implantés comme situé sur le plan du diaporama (ils seront clôturés pour protéger les plantations).

En revanche les riverains ne valident pas la pose de tables pouvant favoriser un usage détourné de la place.

Sur le « délaissé » de l'angle de la rue Zola et du cours de Reims, l'ensemble des principes d'aménagement proposés sont validés par les riverains :

Pose d'un box à vélo supplémentaire (suggestion d'un riverain : box ou arceaux à vélos supplémentaires sur le délaissé situé à l'entrée de la rue Coppée), espace réservé pour les 2 roues motorisées, pose de composteurs partagés.

En termes de calendrier, les travaux se dérouleront entre septembre 2022 et mars 2023 en programmant les interventions pour limiter la gêne de circulation et la période de plantation.

Le montant total de l'aménagement se montera à 120 000 €.

Toutes les questions ayant été traitées, la séance est levée à 20h10.